



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

illettrisme

Question écrite n° 4315

Texte de la question

M. Marc Le Fur attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur l'illettrisme. La direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance du ministère de l'éducation nationale vient de rendre son étude sur l'évaluation de la lecture dans le cadre de la Journée d'appel de préparation à la défense (JAPD). Il ressort de cette étude que 9,6 % des jeunes évalués n'ont que des acquis limités, que 11,7 % de ces jeunes connaissent des difficultés de lecture et que 4,8 % des participants à la JAPD sont en grande difficulté de lecture. Il lui demande quelles mesures concrètes entend mettre en oeuvre le Gouvernement pour lutter contre l'illettrisme.

Texte de la réponse

La prévention de l'échec scolaire, son traitement rapide lorsqu'il se manifeste sont les préoccupations premières du ministère de l'éducation nationale, les évaluations internationales conduites dans le cadre de l'OCDE ayant renforcé l'alerte dans ce domaine. Il faut donc permettre au réseau d'instruction et d'éducation de s'organiser au plus près des besoins des enfants et des familles. C'est le sens des mesures annoncées pour redéfinir un nouvel horizon pour l'école : - de nouveaux programmes seront mis en oeuvre dès la rentrée prochaine à l'école maternelle et à l'école élémentaire. Ils placent l'apprentissage structuré de la lecture et de l'écriture au premier rang des priorités et proposent des progressions recentrées sur des objectifs clarifiés afin d'être lus et compris de tous. La consultation organisée durant le mois de mars 2008 a recueilli les avis de plus de quarante-cinq mille équipes d'écoles, elle a permis une évolution du projet qui a obtenu un avis favorable à l'unanimité du Haut Conseil de l'École (HCE), - des protocoles nationaux d'évaluation bilan, élaborés en référence aux paliers du socle commun, permettent, en CE 1 et en CM 2, d'assurer un suivi des acquis de chaque élève redonnant ainsi aux maîtres toute leur responsabilité pédagogique. Les parents seront destinataires des résultats de leur enfant et de ceux de l'école. Parallèlement, ces résultats contribueront au pilotage local ; - dès la rentrée 2008, les cours du samedi matin seront supprimés pour permettre la mise en place d'une semaine scolaire de 24 heures pour tous, plus proche de celle mise en place dans les pays développés comparables. Les deux heures ainsi libérées continueront à faire partie de l'obligation de service des enseignants et seront majoritairement mobilisées au bénéfice des élèves rencontrant des difficultés. Ces deux heures viennent renforcer les actions déjà engagées dans les classes, principalement dans le cadre des programmes personnalisés de réussite éducative (PPRE), - pour aller encore plus loin dans le traitement des difficultés et garantir un niveau assuré en français ou en mathématiques, à partir de la classe de CM 1, une aide complémentaire sera proposée aux élèves sous forme de stages de remise à niveau se déroulant durant les vacances scolaires. Ce dispositif s'est mis en place avec des enseignants volontaires dès les vacances de printemps 2008. Enfin, dans les secteurs les plus en difficulté, l'accompagnement éducatif sera progressivement généralisé pour constituer une offre complémentaire hors du temps d'enseignement proprement dit. L'ensemble de ces mesures doit contribuer à réduire les risques d'illettrisme.

Données clés

Auteur : [M. Marc Le Fur](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4315

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

[Date\(s\) clé\(e\)s](#)

Question publiée le : 11 septembre 2007, page 5499

Réponse publiée le : 16 septembre 2008, page 8005